

BUREAU du 13 janvier 2014

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille quatorze, le treize janvier à 17h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le vingt-quatre décembre 2013, s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Jean-François VASSEUR ;

Membres du BUREAU présents et absents :

Amiens Métropole	Département de la Somme	Communautés de communes
1 – Jean-François VASSEUR 2 – Jean-Claude RENAUX 3 – Didier CARDON	1 – Stéphane BRUNEL 2 – Jean-Pierre TETU 3 – Bernard DAVERGNE	1 – Daniel CARPENTIER 2 – Patrice LETALLE 3 – Laurent SOMON

Le compte-rendu de la séance du 25 novembre 2013 est approuvé.

M. Jean-Claude RENAUX est désigné **secrétaire de séance**.

I – DELIBERATIONS DU BUREAU

1. ATTRIBUTION DU MARCHÉ « TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU EN FIBRE OPTIQUE DE LA SOMME - MONTEE EN DEBIT ET RACCORDEMENT DE SITES »

Le présent marché de travaux a pour objet de réaliser des extensions supplémentaires du réseau fibre optique dans le but général d'étendre la capillarité de ce réseau sur le territoire départemental. Ces extensions auront notamment pour but d'assurer la collecte optique de l'opération de montée en débit sur le réseau « cuivre » ainsi que les raccordements de sites publics et opérateurs, y compris le raccordement de points hauts et la desserte de zones d'activité.

Le présent appel d'offres est décomposé en 3 lots :

- Lot 1 : contrôle et suivi des travaux
- Lot 2 : travaux d'infrastructures
- Lot 3 : aménagement de sites

Les 3 candidats qui ont déposé une offre sont :

IMOPTEL (VINCI) 32/34 rue Robert Witschitz 94207 IVRY-SUR-SEINE Etablissement : GRANIOU PROJECTEL	LOTS 2 ET 3
En groupement avec SOGETREL Etablissement : SOGETREL Agence d'Amiens	
EGIS France Immeuble Le Carat – 170, avenue Thiers 69455 LYON CEDEX 06 Etablissement : 40 avenue de la Marne – CS 30087 59442 WASQUEHAL	LOT 1
TUTOR SA 83 rue Saint Fuscien 80000 AMIENS	LOT 2
En groupement avec CIRCET 14, avenue Lion 83210 SOLLIES-PONT	

Syndicat mixte SOMME NUMERIQUE

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis sur l'analyse des offres et l'attribution du marché lors de sa réunion du 13 janvier 2014.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'attribuer le marché intitulé « Travaux d'extension du réseau en fibre optique de la Somme - Montée en débit et raccordement de sites » comme suit :

LOT	DESIGNATION	DECISION D'ATTRIBUTION
1	Contrôle et suivi des travaux	EGIS France
2	Travaux d'infrastructures	IMOPTEL (GRANIOU) en groupement avec SOGETREL
3	Aménagement de sites	infructueux

Le Président est autorisé à signer et notifier l'attribution du présent marché.

Approuvé à l'unanimité

2. PROGRAMME FTTH 2012-2017 – PRISE EN COMPTE DES TRAVAUX REALISES PAR AVANCE

A l'occasion des travaux entrepris dans le cadre de notre convention avec la Région Picardie pour la connexion des lycées à la fibre optique, le syndicat mixte a eu l'opportunité de connecter des sites publics du Conseil Général et de la communauté de communes du Val de Somme.

Monsieur le Président de la communauté de communes du Val de Somme tout en confirmant son accord de participation à ces travaux, a saisi Monsieur le président de Somme Numérique afin que les coûts engendrés soient pris en compte au titre de la participation prévue de la communauté de communes du Val de Somme pour le déploiement du FTTH sur son territoire.

Considérant que ces travaux seront effectivement entrepris dans les prochaines années dans le cadre du déploiement du FTTH, le Président propose de faire droit à cette proposition et de décider que les participations financières des membres de Somme Numérique versées pour la connexion de sites publics relevant de leur autorité sur les territoires constituant les trois plaques prioritaires de déploiement du FTTH (Bresle Maritime, Vimeu industriel, Val de Nièvre et Flesselles, Val de Somme et zone arrière du NRA d'Albert) seront déduites

Soit du montant à emprunter par Somme Numérique pour la participation financière des membres concernés

Soit du solde de la participation financière à verser en fin d'opération par les membres concernés, en fonction du mode de financement retenu par ces membres en adoptant le règlement financier de la mise en œuvre du SDTAN de la Somme.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident de donner une suite favorable à cette proposition. Cette règle sera mise en œuvre pour les raccordements réalisés à compter du 1^{er} janvier 2014.

Approuvé à l'unanimité

La séance est levée à 18h10.